

ORDRE DU JOUR

L'ensemble du dossier – rapports et annexes  - est consultable durant les cinq jours précédant la séance et le jour de la séance :

- sur l'espace NEXTCLOUD ADULLACT : <https://nextcloud.adullact.org/s/P2YnwwzHRmYC3Hy>
- au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, 25 boulevard Besson Bey à Angoulême aux heures d'ouverture,
- au service Urbanisme, 139 rue de Paris à Angoulême aux heures d'ouverture.

Rapporteur : Michel ANDRIEUX		
2025.03.014		Arrêt du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant plan de mobilité
2025.03.015		Décision sur les projets de création de huit périmètres délimités des abords (PDA) sur les communes d'Angoulême, Bouëx, Dirac, Fléac, Nersac, Saint-Saturnin et Touvre et réalisation d'une enquête publique unique avec le PLUi-M